

Appel à candidatures Développement de programmes d'ETP pour personnes TND

Contexte

Stratégie nationale des troubles du neurodéveloppement 2023-2027

→ Mesure 22 : Proposer de l'éducation thérapeutique aux **adolescents et adultes** diagnostiqués **TSA, TDI, TDAH**



Education thérapeutique du patient :

Depuis 2009 dans le code de la Santé publique

→ Initialement développée pour les maladies chroniques

→ Puis étendue progressivement à des conditions chroniques

Objectifs

Développer des programmes d'ETP à destination des adolescents et adultes diagnostiqués TSA, TDI, TDAH :

- L'acquisition et le maintien de compétences d'auto-soins et de sécurité
- La mobilisation ou l'acquisition de compétences d'adaptation : maîtriser son existence, acquérir la capacité à vivre dans son environnement et à le modifier.

A ce jour en région :

- Un programme d'ETP à destination des enfants TSA à Tours
- Un programme en cours de déclaration à destination des adultes TSA à Tours

Cadre réglementaire de l'ETP

Programmes d'éducation thérapeutique du patient : Art L1161-2 du CSP

Le cahier des charges d'un programme d'ETP prévoit notamment :

- **Coordination** du programme par : un médecin, un autre professionnel de santé, un représentant d'une association de patients agréée
- **Equipe impliquée** dans la mise en œuvre du programme (intervenants) : au minimum deux professionnels de santé de professions différentes, dont un médecin si le coordonnateur ne l'est pas
- Intervenants et coordonnateur : **40 heures de formation à l'ETP** au minimum, avec une formation complémentaire pour le coordonnateur
- Les **attendus** du programme : population cible, les objectifs visés, l'évaluation, etc.
- **Déclaration auprès de l'ARS** réalisée, obligations d'évaluation annuelle et quadriennale

Qui peut répondre à l'appel à candidatures ?

- Projets co-construits entre **acteurs de l'ETP, acteurs des TND et personnes concernées**
- Le projet peut être porté par l'un ou l'autre des acteurs

Point d'attention : la coordination d'un programme d'ETP doit être assurée par un professionnel de santé ou un représentant d'une association de patients agréée.

Les attendus

- Mettre en œuvre de véritables **partenariats** et témoigner d'une réelle concertation et élaboration commune
- Concerner les publics cibles : **adolescents et/ou d'adultes diagnostiqués TSA, TDAH et/ou TDI**
- Permettre une **inscription complète dans le parcours** des personnes concernées et dans une démarche concertée avec les personnes
- Avoir été concertés avec la **coordination départementale de l'ETP**
- **Aboutir à la déclaration** d'un programme d'ETP

Les critères de priorisation

- Projets démontrant une **expertise partagée**
- **Engagement conjoint** des partenaires
- Place à l'**auto-détermination de la personne** et son rôle en tant qu'acteur de la santé
- Projet de programme d'ETP répondant aux exigences du cahier des charges

Les financements

- Demande de soutien allant de **6 000 € à 10 000 €** pour permettre l'amorçage du projet / phase préalable à la déclaration du programme
- Dépenses éligibles :
 - Gestion / coordination de projet
 - Formation à l'ETP
 - Achat de petit matériel pédagogique
- Financement sur le FIR
- Non reconductible

Le calendrier

Lancement de l'appel à candidature : 28 mai

Retour des dossiers :

- 1^{ère} instruction : **30 juin 2025** avant 23h59 via la plateforme démarches simplifiées.
 - Commission : mi-juillet 2025 pour une mise en œuvre à compter du 15 juillet 2025
- 2^{ème} instruction : **15 septembre 2025** avant 23h59 via la plateforme démarches simplifiées.
 - Commission : fin-septembre pour une mise en œuvre au 15 octobre 2025

Comment candidater ?

Formulaire sur Démarches simplifiées :

www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aac-etp-tnd-cvl-2025

La structuration et les ressources en ETP en région

Prévaloir : le pôle régional de ressources, de compétences et d'expertise en ETP

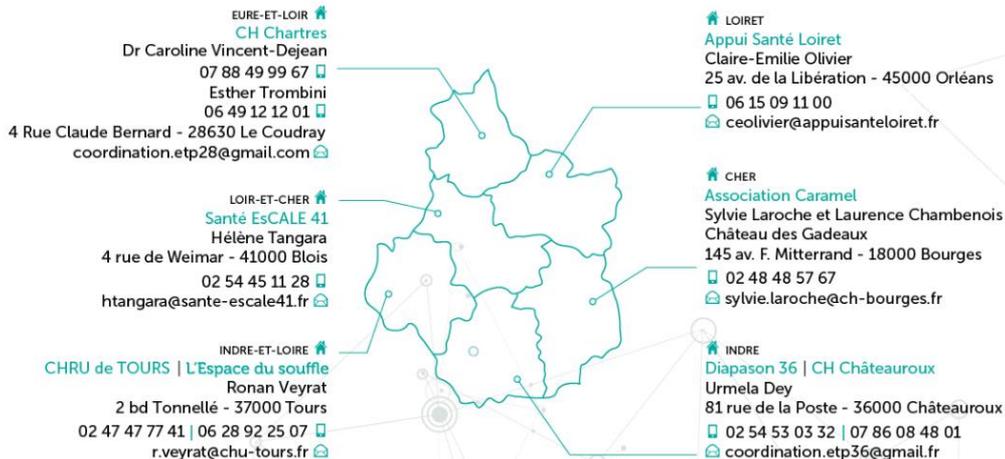
Une coordination régionale et 6 coordinations départementales

Site Internet :
www.prevaloir.fr



Le Pôle de ressources, de compétences
et d'expertise en ETP
Responsable et conseiller médical › Pr Emmanuel Rusch
Coordinatrice régionale › Latifa Salhi
9 Place Anne de Bretagne
37000 Tours
06 71 65 53 28
latifa.salhi@frapscentre.org

Les coordinations départementales ETP





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Contactez l'ARS :

ars-cvl-education-therapeutique-patient@ars.sante.fr

ars-cvl-aac-ms@ars.sante.fr

Site de l'ARS : [Éducation thérapeutique du patient | Agence régionale de santé Centre-Val de Loire](#)